

CHARTRE D'UTILISATION DE L'INTERNET, DES RESEAUX ET DES SERVICES MULTIMEDIA

Cette charte s'applique à tout utilisateur, membre du personnel ou élève, accédant aux postes informatiques du collège. Elle précise les droits et obligations que le collège et les utilisateurs s'engagent à respecter, notamment les conditions et les limites des éventuels contrôles portant sur l'utilisation des ordinateurs.

Le chef d'établissement veille au bon respect de la présente charte dans l'établissement.

RESPECT DE LA LEGISLATION

Sont interdits et pénalement sanctionnés :

- Le non-respect des droits de la personne : l'atteinte à la vie privée d'autrui ; la diffamation et l'injure
- Le non-respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques
- Le non-respect de la propriété intellectuelle et artistique : la reproduction, représentation ou diffusion d'une œuvre de l'esprit (par exemple, extrait musical ou littéraire, photographie...) en violation des droits de l'auteur ou de toute autre personne titulaire de ces droits ; les copies de logiciels commerciaux pour quelque usage que ce soit (sauf copie de sauvegarde), la contrefaçon.

USAGES DU RESEAU INTERNET

L'usage du réseau internet pédagogique est réservé à des activités d'enseignement répondant aux missions de l'Education Nationale. Sont interdits en particulier la consultation des sites pornographiques, des sites présentant certaines formes d'apologie (crime, racisme, négationnisme, crimes de guerre), les sites appelant à la haine raciale et d'une manière générale tout site ne respectant pas la législation en vigueur. Pour des raisons de sécurité, afin d'éviter que les élèves n'aient accès à des informations de nature douteuse, la consultation des sites par les élèves doit se faire sous la responsabilité d'un adulte.

CONTROLES

Le collège se réserve le droit de contrôler toute page Web hébergée sur ses serveurs pour s'assurer du respect de la Charte, et de suspendre l'hébergement des pages en cas d'infraction et notamment si l'utilisateur a diffusé sur ses pages un contenu manifestement illicite.

Le collège se réserve la possibilité de contrôler les sites visités par les élèves pour leur éviter d'accéder à des sites illicites ou interdits aux mineurs, et de vérifier que l'utilisation des services reste conforme aux objectifs cités précédemment. Il peut également, pour des raisons techniques, analyser et contrôler l'utilisation des services. Il se réserve, dans ce cadre, le droit de recueillir et de conserver les informations nécessaires à la bonne marche du système.

PRODUCTION DE DOCUMENTS

Les documents diffusés sur l'internet (page web, blog, etc....) doivent respecter la législation en vigueur en particulier:

- Respect de la loi sur les informations nominatives.
- Respect de la neutralité et de la laïcité de l'Education Nationale.
- Respect du code de la propriété intellectuelle.
- Toute forme de provocation et de haine raciale est interdite.
- Certaines formes d'apologie (crime, racisme, négationnisme, crimes de guerre) sont interdites.

En cas de production de documents sur l'internet, les textes, les images, les sons doivent être libres de droits ou diffusés avec l'autorisation de leurs auteurs, et avec indication de leur source, conformément aux lois en vigueur.

Pour des documents sans mention de copyright et provenant d'autres serveurs internet, il faut apporter une mention spéciale : *“ Ce document est issu de l'internet sans mention de source. S'il est soumis à copyright, merci de nous en informer. ”*

Le chef d'établissement est responsable de l'information mise en ligne par son établissement. Il doit donc assurer avec les membres de l'équipe éducative la validation du contenu de cette information. Les documents produits sont signés de leurs auteurs.

ENGAGEMENTS DE L'UTILISATEUR

L'utilisateur s'engage à n'utiliser le service que pour un objectif pédagogique et éducatif. Il est responsable de l'emploi des ressources informatiques dont il a l'usage. Il a aussi la charge, à son niveau, de contribuer à la sécurité générale. En particulier il s'engage à :

- respecter la législation en vigueur (notamment lois relatives à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés, respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques, propriété littéraire et artistique),
- ne pas utiliser de programmes destinés à contourner la sécurité ou saturer les ressources,
- ne pas introduire de programmes nuisibles (virus ou autres),
- ne pas effectuer des actes de piratage extérieurs ou intérieurs à l'établissement,
- ne pas modifier la configuration des machines,
- ne pas lire, modifier, copier ou détruire d'autres fichiers que ceux qui lui appartiennent en propre, directement ou indirectement,
- ne pas effectuer de copies de logiciels, cd et dvd commerciaux,
- ne pas effectuer de téléchargements.

Il accepte que le collège dispose des informations nécessaires pour faire fonctionner le réseau et prenne toutes mesures urgentes pour stopper la perturbation éventuelle de ses Services, y compris en stopper l'accès en cas d'utilisation excessive ou non conforme à son objectif pédagogique et éducatif.

REGLES DE VIE DANS LES SALLES INFORMATIQUES

• L'élève a le droit de communiquer, d'échanger des correspondances, avec d'autres élèves ou ses enseignants dans le strict cadre d'un travail scolaire (travail collaboratif, Espace Numérique de travail ENT), en disposant du service de messagerie Intranet/Internet de l'établissement.

• Les postes informatiques sont utilisés exclusivement à des fins pédagogiques. L'installation et l'utilisation de jeux sont interdites. (Sauf dans le cas d'un club spécifique)

• L'utilisateur d'un poste informatique doit tout mettre en œuvre pour ne pas nuire aux autres utilisateurs du poste. Il est rigoureusement interdit, en particulier :

- de mettre des mots de passe pour bloquer le système,
- de modifier l'environnement de travail (fond de l'écran ou écran de veille par exemple), débrancher les cordons d'alimentation, de souris ou de clavier,
- de déplacer ou échanger les périphériques,
- de supprimer des fichiers du disque dur ou d'introduire des virus.

• Impression de documents : chacun veillera à ne pas gaspiller le papier, ni les cartouches, ni les toners des imprimantes.

• Le matériel est fragile et demande du soin : il est rappelé qu'il est nécessaire de « quitter » chaque logiciel, de « fermer » sa session.

• L'usage de tout support amovible externe (clé USB, disquette, cédérom personnel, PMP, IPOD...) est règlementé. Adressez-vous à votre professeur qui se chargera de tester le support avec un antivirus avant chaque utilisation.

• Les travaux sont à sauvegarder dans le dossier de travail de l'élève, sur le réseau (suivant la configuration de la salle informatique). L'élève est responsable de ce qui s'y trouve, ainsi que de ce qui se fait sous son nom de connexion. Le répertoire personnel ne sert qu'à des fins scolaires.

• Les procédures de démarrage et d'arrêt des postes sont assurées par l'administrateur (le cas échéant, un professeur ou la documentaliste) ; ainsi que toute espèce de (dé)branchement de périphériques (casque, souris, clavier...).

SANCTIONS

La charte ne se substituant pas au règlement intérieur de l'établissement, le non-respect des principes établis ou rappelés par la charte pourra donner lieu à une limitation ou à une suppression de l'accès aux services, et aux sanctions disciplinaires prévues dans le règlement intérieur de l'établissement.